



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 6 avril à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Cressanges, dûment convoqués, se sont réunis au nombre de treize sous la présidence de Madame Marie-Françoise LACARIN, Maire.

Date de la convocation : 30 mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Étaient présents : Mmes et MM. BEAUVALLOT Céline, BREUIL Sylvain, CLUZEL Damien, GARNIER Jean-Philippe, GAYET Coline, LACARIN Marie-Françoise, LASCAUX Sébastien, LOUBAT Karine, PLAZENET Gisèle, POTEAUX Maryse, RIBIER Michel, ROCHELOIS Chantal et SERGERE Maryline.

Étaient représentés : M. CHARBONNIER Julien et M. JAMBRINA PENALBA Jean- Baptiste

Secrétaire de séance : Mme GAYET Coline

Mme le Maire déclare la séance ouverte et conformément à l'Art. L2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales procède à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.
Mme GAYET Coline est désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte.

Mme le Maire constate que le quorum est atteint.

Elle propose de rajouter à l'ordre du jour : la convention de financement dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique avec l'Etat représenté par le recteur d'académie de Clermont-Ferrand.

Ordre du jour :

- 12-2023 Vote des taux
- 13-2023 Demande de subventions
- 14-2023 Budgets assainissement/commune
- 15-2023 Tarifs
- 16-2013 Convention fonds d'innovation pédagogique
- Questions et informations diverses

Madame le Maire ouvre la séance à 19h30.

Elle invite l'assemblée à adopter le compte rendu de la séance précédente, il est adopté à l'unanimité.

12-2023 VOTE DES TAUX

Madame le Maire propose de maintenir les mêmes taux d'imposition que l'année dernière soit pour la taxe foncière sur les propriétés bâties 30.04 %, la taxe foncière sur les propriétés non bâties 23.79 % et pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants 17.35 %.

Délibération 12-2023 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider ces taux :

- Taxe foncière (bâti)	30.04%
- Taxe foncière (non bâti)	23.79 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants	17.35 %

13-2023 DEMANDES DE SUBVENTION

Madame le Maire informe l'assemblée que plusieurs demandes de subvention ont été reçues en mairie.

L'association « pétanque Cressangeoise » fête cette année ses 40 ans. Elle demande une subvention pour cet anniversaire.

Madame le Maire propose pour :

- le trail des Côtes Matras	150 €
- DDEN	50 €
- JAZZ dans le Bocage	150 €
- ANACR	100 €
- Pétanque Cressangeoise	350 €

Délibération 13-2023 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Mme le Maire à mandater ces subventions.

14-2023 BUDGETS ASSAINISSEMENT/COMMUNE

Affectation des résultats :

1/Assainissement

Excédent de fonctionnement 2022	277.20
Excédent cumulé 2021 reporté	3 795.63
Excédent de fonctionnement cumulé 2022	4 072.83
Excédent d'investissement 2022	5 150.06
Excédent cumulé 2021 reporté	32 265.22
Excédent d'investissement cumulé 2022	37 415.28

Délibération 14-1-2023 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 du budget assainissement comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : excédent	4 072.83
Affectation complémentaire en réserve	0.00
Résultat reporté en fonctionnement	4 072.83
Résultat d'investissement reporté : excédent	37 415.28

2/Commune

Excédent de fonctionnement 2022	127 694.96
Excédent de fonctionnement 2021 reporté	161 377.83
Excédent de fonctionnement cumulé 2022	289 072.79
Déficit d'investissement 2022	68 562.89
Déficit des restes à réaliser 2022	18 058.00
Soit un besoin de financement de	86 620.89

Délibération 14-2-2023 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 de la commune comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2022 : excédent	289 072.79
Affectation complémentaire en réserve	87 000.00
Résultat reporté en fonctionnement	202 072.79
Résultat d'investissement reporté : déficit	68 562.89

Les éléments simplifiés ont été transmis pour les budgets assainissement et commune à tous les conseillers. Pour le budget commune, des éléments détaillés ont également été distribués.

Budgets :

1/Assainissement

Il s'équilibre à 65 868.10 € en section de fonctionnement et à 74 338.64 € en section d'investissement.

Délibération 14-3-2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider les budgets assainissement.

2/Commune

Il s'équilibre à 918 332.79 € en section de fonctionnement et à 1 221 820.90 € en section d'investissement.

Délibération 14-4-2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le budget commune.

15-2023 TARIFS

Point de l'ordre du jour reporté

16-2023 CONVENTION FONDS D'INNOVATION PEDAGOGIQUE

Madame le Maire informe l'assemblée que les enseignantes ont déposé un dossier de demande de subvention dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique auprès de l'académie de Clermont-Ferrand. Cette demande concerne un projet pédagogique « outils adaptés pour enfants en difficultés »

De ce fait, il est nécessaire de conclure une convention entre la commune et l'Etat représenté par le recteur de l'académie de Clermont-Ferrand.

Délibération 16-2023 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

M. GARNIER Jean-Philippe informe l'assemblée que le festival « CRAPA'UT » aura lieu le 3 juin 2023 vers le centre socioculturel. Le format sera quasi identique à celui de 2022 avec des concerts, des producteurs et artisans locaux. Il se déroulera en plein air de 17h à 1h00, l'entrée sera à 7 €, gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

Le 24 avril 2023 une réunion aura lieu concernant l'urbanisme à Saint-Menoux.

Concernant la réunion du syndicat du collège la commune de Cressanges a plus d'enfants que l'année passée.

Séance levée à 22h00